

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 juillet, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle polyvalente à Chavannes, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BAEZA-GLOMON, BARBIER, DUPRIX, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PIERRE, PINCZON du SEL, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BELLOT, BURLAUD, DAUBORD, FAUCHER, HORZINSKI, LABAN, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : néant

Absents excusés : MMES CAGLIONI, DUBAUD, HUE, RICHARD, MM DESBOIS, GAMBAGE, LANDOIS, PERCHET.

Pouvoir : néant

M. MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2019.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de l'assurance du personnel et **AUTORISE** le Président et, le cas échéant, le Vice-Président délégué, à lancer et conduire la consultation correspondante,
- **APPROUVE** le projet de valorisation des chemins de randonnée de la communauté de communes porté par l'Office de Tourisme à Lignéres, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme pour un montant de 9 887.30 € et **VALIDE** le plan de financement projeté au titre du programme LEADER,
- **PREND** acte du projet de convention de financement d'une prestation de service et d'une aide complémentaire aux familles agricoles aux accueils de loisirs à intervenir entre la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire et la communauté de communes, **AUTORISE** le Président à signer la convention susvisée et **VALIDE** les modalités de tarifications qui seront appliqués aux familles percevant des prestations familiales de la MSA pour les accueils de loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2019,
- **DECIDE** de renouveler le poste déjà créé dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- ✓ Contenu du poste : animatrice périscolaire (accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement) auprès des enfants sur le territoire de la communauté de communes
- ✓ Durée du contrat : 14 mois à compter du 1^{er} août 2019

- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- ✓ Rémunération : 100 % du SMIC,

Après consultation à bulletin secret, à 24 positions pour, 3 positions contre et 2 positions abstentionnistes :

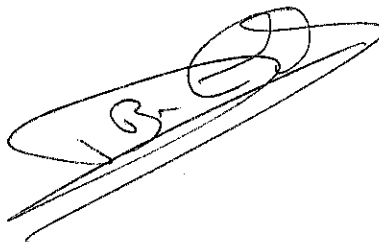
- **DONNE** un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au sol de la société SOLEIA45 situé sur le territoire de la commune de Corquoy.

Divers :

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2019 (FPIC)

Monsieur BURLAUD informe l'assemblée délibérante que la répartition du FPIC entre la communauté de communes et ses communes membres choisie pour 2019 est celle dite de « de droit commun ». Le conseil communautaire n'a donc pas à délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B.', written over a horizontal line.